



## COMMUNE D'HERBIGNAC

### Règlement de consultation

**Objet du marché** : Maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la Gendarmerie

**Pouvoir adjudicateur** : Monsieur Le Maire d'Herbignac  
Mairie  
1 avenue de la Monneraye  
44410 Herbignac  
Tél : 02.40.88.90.01  
Mail : [contact@herbignac.com](mailto:contact@herbignac.com)  
Profil acheteur : herbignac-marches.com

**Date limite de réception des offres** : 2/11/2015 à 12h

**Date d'envoi à la publication** : 9/10/2015

## **1 – Objet et étendue de la consultation**

### **1.1 Objet de la consultation :**

Le présent marché a pour objet la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la gendarmerie.

### **1.2 Type de marché :**

Prestation intellectuelle

### **1.3 Etendue de la consultation :**

La présente procédure adaptée est soumise à l'article 28 du code des marchés publics.

### **1.4 Allotissement et tranches**

Le marché se compose d'une tranche ferme.

### **1.5 Options - Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

### **1.6 Conditions de participations des concurrents et compétences**

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul bureau d'études ou par un groupement, et devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra comporter les compétences suivantes : ingénierie thermique et fluides, architecture, maître d'œuvre d'exécution, droit, économie de la construction, cette dernière pouvant être assumée par l'architecte ou le BET Thermique. Le thermicien sera le mandataire du groupement.

### **1.7 Durée du marché**

Le marché est un marché d'études passé pour une période comptant de la date de l'ordre de service du marché à la date de la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

### **1.8 Modification de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

### **1.9 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## **Article 2 – Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait foi,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait foi,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- Annexes : Plans, extrait de règlement du PLU zonage UA, et audit énergétique
- La déclaration sur l'honneur à remplir, attestant que chacun des candidats (et membre du groupement) ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 43 du code des marchés publics.

### **2.1 Adresse où l'on peut retirer le DCE :**

Le maître d'ouvrage informe les candidats, que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats le souhaitant, pourront donc le télécharger gratuitement, ainsi que les formulaires de candidatures, à partir de cette même date, à l'adresse suivante : [www.herbignac-marches.com](http://www.herbignac-marches.com).

Pour mettre en œuvre cette disposition, la commune d'Herbignac a retenu un prestataire, Synapse-Ouest / Eu Supply qui gère la plate-forme d'accueil. Ils sont joignable au 02 99 55 02 05 ou par mail : [info@synapse-entreprise.com](mailto:info@synapse-entreprise.com)

Les candidats doivent au préalable s'enregistrer auprès de ce prestataire : renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais. Il pourra alors télécharger le dossier de consultation des entreprises.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse.

Le dossier de consultation des entreprises pourra également être transmis, par courriel, gratuitement, en faisant la demande écrite par courrier ou par fax ou par mail, à l'adresse suivante :

Mairie d'Herbignac  
1 avenue de la Monneraye  
44410 Herbignac  
Fax : 02 40 88 89 97  
Mail : [contact@herbignac.com](mailto:contact@herbignac.com)

## **Article 3 – Présentation des candidatures et des offres**

### **3.1 Présentation des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

### **3.2 Documents à produire**

#### **(a) Pour les pièces concernant la candidature:**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- 1- Une lettre de candidature (ou imprimé DC1), indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce cas, présentation de chaque membre.
- 2- La déclaration sur l'honneur ci-jointe, attestant que chacun des candidats (et membre du groupement) ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 43 du code des marchés publics.
- 3- Une déclaration du candidat (ou imprimé DC2), ou chacun des membres de l'équipe en cas de groupement renseignera et fournira :

\* la situation juridique de l'entreprise, tel que prévu à l'article 44 du Code des marchés publics.

\* le chiffre d'affaires annuel de la société au cours des trois derniers exercices.

\* l'effectif global de la société affecté aux prestations auxquels se réfère le marché au cours du dernier exercice : noms des personnes et compétences (diplômes et expériences)

\* la liste du matériel de la société, mis à disposition pour l'exécution de la mission

\* les certificats de qualification professionnelle et, s'il y a, les références équivalentes, en cours d'exécution ou exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, le délai global de l'opération, la date et le maître d'ouvrage ; appuyés d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

#### 4- Les attestations d'assurances

Au stade de la candidature, le candidat doit être en mesure de justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières à réaliser la prestation objet du marché. S'il n'a pas ces capacités en interne, il peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières de cotraitants ou de sous-traitants. Dans ce cas, il justifie de leurs capacités en produisant pour chacun d'eux, les documents demandés ci-dessus (à l'exception de la lettre de candidature) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen complet des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de sept (7) jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

#### **(b) Pour les pièces concernant l'offre:**

Un projet de marché comprenant les documents ci-après complétés, datés et signés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat sans aucune modification, ***en 1 original et une copie*** :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières CCAP
- Le cahier des clauses techniques particulières CCTP
- La note méthodologique élaborée par le candidat, structurée de la façon suivante :
  1. *Présentation de l'équipe dédiée à la mission et des moyens:  
Personnes en charge de la mission, par bureau d'études, avec leurs compétences (diplômes) et leurs expériences professionnelles.  
Moyens techniques à disposition des équipes : matériel et prestations incluses*
  2. *Notre de motivation de l'équipe et d'explications sur la formation du groupement,*
  3. *Note de compréhension du projet et de prise en compte des travaux en site occupé, avec méthodologie de travail par phases, entre des différents bureaux d'études, et avec la mairie (rencontres/réunions communication, validations... ), et calendrier opérationnel de la mission avec temps passé par phase et délais (20 pages maximum)*

## Article 4 – Condition de jugement des propositions

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Répondre aux conditions d'accès à la commande publique prescrites par l'article 43 du Code des Marchés Publics et fournir les renseignements et attestations visés aux articles 44, 45, 46 et 52 du CMP.**
- **Garanties et capacités techniques et financières suffisantes, et compétences minimums suivantes :**
  - o Compétences de l'équipe en ingénierie thermique et fluides, architecture, maître d'œuvre d'exécution, droit, économie de la construction.

Le critère retenu pour le jugement des offres sur 100 points est réparti de la façon suivante :

1. *Moyens techniques et humains affectés à la mission : note sur 30*
2. *Méthodologie de travail et organisation entre les différents intervenants : note sur 40*
3. *Prix de la prestation : note sur 30*

### Méthode de notation

- Les moyens techniques et humains sont appréciés :
  - o suivant la composition de l'équipe, de ses compétences, de sa complémentarité, et de sa motivation (sur 15 points)
  - o suivant le matériel technique à disposition et des prestations proposées pour les calculs, simulations et autres, tant dans les phases de conception et que de suivi du chantier.(sur 15 points)
- La méthodologie de travail et l'organisation *entre les différents intervenants*
  - o La qualité de la note méthodologique: adéquation avec le contenu demandé dans le règlement de consultation, clarté de la note, compréhension de la commande et de son contexte, capacité à intégrer les données existantes. (sur 20 points)
  - o Organisation proposée : organisation du travail de l'équipe entre elle et en relation avec la maîtrise d'ouvrage, et calendrier opérationnel proposé (Note maximum 20)
- Le prix de la prestation (Note maximum 30) :

Le prix des prestations sera jugé au regard du montant du forfait provisoire de rémunération, indiqué dans l'acte d'engagement, qui sur un total de 10 points, avec une pondération de 30 %. Le candidat présentant la meilleure offre obtient la meilleure note, soit 10. Les autres entreprises sont notées comme suit :

$N = 10 \times \text{montant de l'offre la moins élevée} / \text{montant de l'offre analysée}.$

## Article 5 – Négociation des offres

Le maître d’ouvrage se réserve la possibilité d’auditionner et/ou de négocier, avec les quatre premiers candidats du classement.

## Article 6 – Conditions d’envoi ou de remise des plis

### 6.1 - Date limite de remise des offres

**Lundi 2 novembre 2015 à 12h00**

Les candidats remettront leur offre sous format papier, sous pli cacheté, portant les mentions suivantes :

Offre pour :

**Marché 2015/13**

**Maitrise d’œuvre pour la rénovation énergétique de la gendarmerie d’Herbignac**

**NE PAS OUVRIR**

Nom de la société

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s’il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, afin de parvenir à destination avant la date et l’heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous la responsabilité du candidat, et ce, à l’adresse suivante :

**MAIRIE D’HERBIGNAC  
1, avenue de la Monneraye  
44410 HERBIGNAC**

Le pli qui serait remis ou dont l’avis de réception serait livré après la date et l’heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée et sans les mentions exigées dans l’encadré, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

L’accueil est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

## **Article 7 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, avec l'objet du marché avant le mercredi 21 octobre à 17h, à :

Commune d'Herbignac  
Services Techniques  
1, avenue de la Monneraye  
44410 HERBIGNAC  
Tel : 02.40.88.90.01  
Mail : [contact@herbignac.com](mailto:contact@herbignac.com)

Une réponse sera alors adressée, par écrit (mail), à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

A Herbignac, le 9 octobre 2015